

CONSEILS POUR VOTRE ENTRÉE

01 PENSEZ A SOUSCRIRE :



Électricité



Gaz



Internet & téléphonie fixe

Il est indispensable de souscrire une assurance habitation.

02 N'OUBLIEZ PAS DE CHANGER VOTRE ADRESSE AUPRES DE :

Votre employeur

Votre banque

Votre assureur

Votre mutuelle

Vos impôts

03 ENVOYEZ NOUS :

Si vous bénéficiez d'aides au logement, envoyez-nous les documents à nous faire remplir.



MES DROITS ET OBLIGATIONS



MON LOYER

Les loyers sont payables à échoir et au plus tard le 10 de chaque mois. Optez pour le prélèvement automatique pour plus de simplicité et de sécurité. Chaque année, votre loyer sera réévalué en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). Une régularisation annuelle de vos provisions sur charges sera également effectuée. Vous rembourserez à votre bailleur et sur justificatif, la taxe d'ordures ménagères annuelle.

ENTRETIEN DE MON LOGEMENT

Pour une bonne cohabitation, respectez la tranquillité des voisins, le tri des déchets et les règles d'usage des parties communes. L'entretien courant du logement (fusibles, ampoules, joints d'étanchéité, bouches d'aération VMC, etc.) et le nettoyage des équipements sont à la charge du locataire. Si vous disposez d'une chaudière gaz individuelle, vous devez justifier l'entretien annuel de celle-ci.

CONSEILS

En cas de sinistre, déclarez-le sans délai à votre assureur. Si c'est un dégât des eaux, coupez l'arrivée d'eau et contactez rapidement votre gestionnaire. Adoptez des gestes de prévention, comme vérifier l'étanchéité des fenêtres et couper l'eau en cas d'absence prolongée, pour éviter les incidents et garantir la sécurité du logement.

CONSEILS POUR VOTRE SORTIE



PREAVIS DE DEPART :

Envoyez votre courrier de résiliation en recommandé avec accusé de réception afin d'officialiser votre départ au :
21 cours Edouard Vaillant, 33300 BORDEAUX.

- ➔ logement meublé : 1 mois à l'avance
- ➔ logement non meublé : 3 mois à l'avance

CONSEILS MENAGE :



Avant de quitter votre logement, un ménage complet doit être effectué incluant le nettoyage des bouches de VMC, des prises et des interrupteurs. Un lessivage des portes et plinthes est recommandé afin d'éviter toute retenue sur votre dépôt de garantie. Assurez-vous également que les joints (salles de bains, cuisine, fenêtres) soient propres et en bon état.



Astuce : Lors de l'état des lieux de sortie, conservez avec vous un petit nécessaire de ménage (éponge, torchon, balai, etc.) pour peaufiner le nettoyage en cas de besoin.

INFORMATIONS:

Le dépôt de garantie est restitué dans un délai d'un mois après l'état des lieux et sous deux mois en cas de retenue à appliquer.